

**OPÉRATIONS COMMERCIALES** Plus besoin d'huissier pour valider la réalisation d'une gondole ou d'une mise en rayons. Codasystem a créé la photo numérique originale.

## INFORMATIQUE

# La preuve par l'image numérique

### LES CHIFFRES

>>> **300€**  
le prix de base pour la licence du logiciel.

>>> **1€**  
maximum par photo prise.

>>> **375 000€**  
de sanction maximum pour une infraction au Code de commerce dans le cadre de la loi Dutreil II.

### UNE RÉPONSE À LA NOUVELLE LÉGISLATION

**M**ieux que le poids des mots, voici le choc des photos. Dans la lecture polysémique de la loi Dutreil, l'article inversant la charge de la preuve n'est pas passé inaperçu côté enseignants. En clair, c'est aux distributeurs, et non plus aux industriels, de prouver qu'ils ont bien réalisé les prestations de coopération commerciale négociées avec ces derniers. Si le directeur de magasin souhaite éviter les visites régulières d'huissiers ou d'experts pour faire des constats légaux face aux têtes de gondole, une solution plus légère existe : la photo numérique. Mais pas n'importe laquelle : la photo numérique certifiée, qui a force de preuve en justice. « Comme le numérique a mis fin à la notion d'original avec le simple copier-coller, notre solution permet de créer des originaux qui ne peuvent être modifiés et sont conservés en toute sécurité », explique Frédéric Levaux, cofondateur de la société Codasystem il y a deux ans.

#### Tout le processus maîtrisé

La solution est composée d'un outil paramétré et d'un logiciel. « Pour que cela soit valide, la loi française exige que le prestataire maîtrise la capture de la photo, son stockage et sa diffusion, ajoute-t-il. Nous maîtrisons donc tout le processus. » Simple pour l'utilisateur, la solu-

#### Ce que dit la loi Dutreil II

**La charge de la preuve est inversée.** Depuis le 5 août 2005, lorsqu'un distributeur et un industriel tombent d'accord pour la mise en place d'un nombre de têtes de gondole ou de tout autre type de service donnant lieu à coopération commerciale, le distributeur doit prouver la réalisation de tout service rémunéré à n'importe quel moment.



>>> Chaque photo numérique est cryptée et contient des informations permettant l'authentification.

#### La force probante des photos

Elles sont conformes aux lois en vigueur en France et en Europe, car elles sont authentifiées. Leur intégrité est vérifiée. Elles sont cryptées, bénéficient d'une signature électronique, et les données sont certifiées et validées.

#### Un original créé en six étapes

1. **Prise de la photo** numérique.
2. La photo générée est **tatouée** (auteur, géolocalisation, horodatage, température...).
3. Les **destinataires** des preuves sont **sélectionnés** dans l'outil et les photos et rapports générés envoyés sur les serveurs de Codasystem.
4. Le serveur **authentifie** l'auteur des photos et de l'envoi, vérifie l'intégrité des fichiers et les stocke.
5. Ces fichiers font l'objet d'un **archivage numérique**.
6. Les destinataires des preuves reçoivent la notification et **accèdent au document** par l'URL (adresse de l'ordinateur) qui leur est fournie.

tion se télécharge sur de nombreux appareils du marché : des assistants personnels munis de GPS, des smartphones ou des téléphones mobiles dont la résolution photo est d'au moins 1,3 mégapixels plus un abonnement de données (minimum GPRS ou de troisième génération). Concrètement, le responsable de rayon, par exemple, prend la photo. Les données de géolocalisation, la date et l'heure sont automatiquement récupérées et cryptées. C'est à ce moment que la photo numérique devient un original grâce au procédé de cryptage propre à la société, un brevet déposé voici

quatre ans. « Un algorithme crée une chaîne entre les pixels de la photo, explique Frédéric Levaux. À la moindre modification, même un changement de résolution, la chaîne est brisée. » Puis la photo est envoyée sur le serveur de Codasystem qui en vérifie l'intégrité. Dans ce cas, elle part dans un coffre et peut alors être supprimée du téléphone mobile. Une copie certifiée conforme de la photo est disponible en téléchargement. Sinon, l'original peut être retrouvé en cas de retouche par erreur. D'un prix raisonnable, et surtout souple d'utilisation, cette solution s'applique dans les situations né-

cessitant une preuve légale : une société de télésurveillance prouvant qu'elle s'est rendue sur place en cas d'alerte, une tête de réseau de franchise souhaitant valider le suivi de ses recommandations de mise en rayon, des agences de pige de panneaux d'affichage... « Nous avons vérifié, pour la ligue de football professionnel, que les durées de diffusion des extraits de match étaient bien respectées par Orange », indique François Liénart, président de Yacast. Des groupements d'indépendants de la distribution alimentaire vont tester la solution dans les semaines à venir. **JEAN-BERNARD GALLOIS**